Délibération nº 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence

Objet: Subvention budget

chaufferie bois

L'an deux mille vingt et un Le 13 avril à 19 heures

de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Date de convocation:

Etaient présents :

7 avril 2021

Messieurs et Mesdames: Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Date d'affichage:

Pouvoir:

7 avril 2021

Absents: M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Nombre de Conseillers en exercice:

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

23

Vu la délibération de ce jour approuvant le budget annexe de la chaufferie bois.

Nombre de présents :

Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget chaufferie bois pour l'exercice 2021 sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation du budget primitif 2021.

19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Nombre de votants :

Décide de verser, pour le démarrage du budget annexe chaufferie bois, une subvention d'équilibre de 1 000 € pour l'exercice 2021.

19

La dépense sera imputée sur le budget principal à l'article 657364 subvention de fonctionnement versée aux établissement à caractère industriel et commercial et la recette sera imputée sur le budget annexe chaufferie bois à l'article 74 subventions d'exploitation.

-ADOPTÉE-

Thierry DELBREIL

Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de publication.